

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE NTUI

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE GESTION DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MBAM ET KIM DIVISION

NTUI COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N°006/D/C-NTUI/SG/SGMP/2026 DU 20 AVRIL 2026

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°006/DC/C-NTUI/CIPM/2026 DU 23 MARS 2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 01283-26 /L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL DU 20 FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUSSE DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu le Décret n°2012//075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;
- Vu la circulaire N°002 et N°003/CAB/PM du 31 Janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
- Vu la lettre-circulaire N°0001877/LC/MINFI du 31 Décembre 2025 relatives à l'Exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2026 ;
- **Vu l'AVIS DE CONSULTATION N°006/DC/C-NTUI/CIPM/2026 DU 23 MARS 2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° DU 01283-26 /L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/AJSL DU 20 FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUSSE DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE**
- Vu le rapport d'analyse des offres du COMITE AD-HOC ;

- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du procès-verbal N°004/PV/C-NTUI/CIPM/2026 DU 15 AVRIL 2026

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Soumissionnaire **ETS GROUPE TIK CAM BP DOUALA Tel : 677 639 907** est retenu pour l'exécution des **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUSSE DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE**

Pour le montant TTC: 19 994 704 (Dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre)
Pour un délai d'exécution de cent vingt(120) jours calendaires

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ntui, le **20 AVR 2026**

LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Ampliations :

- MINMAP (pour information)
- PREFET/MK (pour information)
- DDMAP (pour information)
- DDEPAT MK (pour information)
- Président CIPM/C-NTUI (pour information)
- ARMP/CE (pour publication au JDM)
- Chrono/Archives (pour affichage et mémoire)



MANDOH Georges Marcel

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail - Patrie
REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
COMMUNE DE NTUI
SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIQUE OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION
MBAM ET KIM DIVISION
NTUI COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT

PUBLIC CONTRACTS SERVICE



COMMUNIQUE N°006/C/C-NTUI/SG/SGMP/2026 DU 20 AVRIL 2026

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION N°006/DC/C-NTUI/CIPM/2026 DU 23 MARS 2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 01283-26 /L/MINMAP/SG/DGM/DMBEC/AJSL DU 20 FEVRIER 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUSSE DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE

Le Maire de la Commune de Ntui communique,

Par Décision N°006/D/C-NTUI /2026 du 20 AVRIL 2026

Le résultat de l'Appel d'Offres susmentionné se présente comme suit :

Lot de Soumission	Soumissionnaire	Note technique	Montant corrigé de l'Offre TTC en FCFA	Observations
Lot 1	ETS GROUPE TIK CAM	100%	19 994 704	retenu

Le soumissionnaire ETS GROUPE TIK CAM BP DOUALA Tel: 677 639 907 55 est retenu **POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE KOUSSE DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE**

Pour les montants TTC : 19 994 704 (Dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre)

Délai d'exécution de cent vingt (120) jours calendaires.

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication du communiqué, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent à la Mairie de Ntui, pour la notification dudit marché.

Ntui, le 20 AVR 2023

LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)

Ampliations :

- PREFET/MK (pour information)
- DDMAP/MK (pour information)
- DDEPAT MK (pour information)
- Président/CIPM (pour information)
- ARMP/CE (pour publication au JDM)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

